

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a self-contained portable battery powered crane scale designed to fit between a crane hook and the object to be weighed. The device is available in a variety of configurations, however, the differences are in the 12 volt power supply and in the configuration of the enclosures used. They all sense weight using a single "double cantilever shear beam load cell" with a capacity matching the scale capacity. The weight processor (PROTONTM) normally remains the same for all models, however, the CompactTM scale is available with a MEGA8TM processor previously approved (S.WA-4321) for special applications.

These devices normally use a 5 digit LED type of display, however an optional 2" high LCD type of display is available. An additional back lit option is available for the LCD type of display to allow for operation in a dark environment.

Annunciators are provided for lb, kg, Center of Zero and Low Battery. Operator's controls consist of an OFF/ON toggle switch, Auto Zero switch and a lb/kg selector switch.

The set up and calibration of these devices is a micro-processor function and as such a keyboard is required to make the entries, models with the PROTONTM processor will have a keyboard provided that can be connected to the instrument through access panels on the front off the scale . On the compact scale fitted with a MEGA8TM processor, the keypad is mounted on a front panel. To enable the set up and calibration of these devices it is necessary to enable these functions through an internal jumper or switch that is accessible through a sealable panel on the front of the scale.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une bascule électronique pour grues portative de type autonome et à pile conçue pour être installée entre le crochet d'une grue et l'objet à peser. L'appareil est offert dans une gamme variée de modèles qui diffèrent par la source d'alimentation de 12 volts et le type de boîtier utilisé. Le poids est décelé sur tous les modèles à l'aide d'une "cellule de pesage de cisaillement en porte-à-faux à double extrémité" qui présente une capacité égale à celle de la bascule. Tous les modèles comportent habituellement le même processeur pondéral (PROTONTM). Toutefois, la bascule de la série CompactTM est offerte avec le processeur MEGA8TM destiné à des utilisations particulières et régi par l'avis d'approbation S.WA-4321.

Les présentes bascules comportent habituellement un afficheur à diodes électroluminescentes à 5 chiffres. Toutefois, un afficheur à cristaux liquides de 2" de hauteur est offert en option. L'éclairage par l'arrière de l'afficheur de type à cristaux liquides est également offert afin de permettre l'emploi de l'appareil dans l'obscurité.

Des voyants indiquent les lb, les kg, le centre du zéro et la faiblesse des piles. Les commandes destinées à l'opérateur sont les suivantes: commutateur à bascule ON/OFF, commutateur de remise à zéro automatique et commutateur de sélection des lb ou kg.

La configuration et l'étalonnage des présents appareils sont assurés par un micro-processeur. Les données doivent donc être introduites à l'aide d'un clavier qui, dans le cas des modèles munis du processeur PROTONTM, peut être raccordé par l'entremise de panneaux d'accès situés sur le devant de la bascule. Dans le cas des bascules de la série Compact munies du processeur MEGA8TM, le clavier numérique est installé sur le panneau avant. Un cavalier interne ou un commutateur accessible par un panneau plombable situé sur le devant de la bascule, doit être actionné aux fins de configuraiton et d'étalonnage.

The following is a list of options and accessories that are available for these instruments.

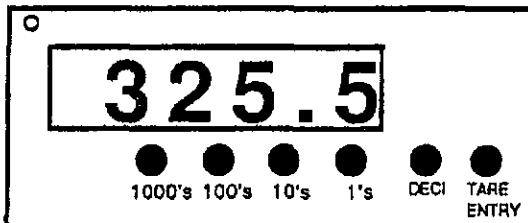
Les options et les accessoires suivants sont offerts de concert avec les présents appareils:

	<u>CHECKMATE™</u>	<u>COMPACT™</u>
TELEMETRY AUTO ZERO/Remise à zéro automatique (télémesure)	X	X
METRIC CONVERSION SWITCH 1b/kg Commutateur de conversion en unités métriques	X	X
2" LCD DISPLAY/Afficheur à cristaux liquides de 2"	X	X
BACK LITE FOR LCD DISPLAY/Eclairage par le fond de l'afficheur à cristaux liquides	X	X
10" SCOREBOARD/Tableau de 10"	X	X
LINEARITY CORRECTION/Correction de la linéarité	4 PLACES/Places (PROTON)	2 PLACES/Places (MEGA 8)
NUMERIC KEYPAD TARE/Tare introduite par clavier numérique	X	
AUTO TARE/Tare automatique	X	
NEMA IV ENCLOSURE/Boîtier de marque NEMA IV	X	
SLEEP MODE/Mode "Sommeil"	X	X
HEAT SHIELD PACKAGE/Écran thermique	X	X

The checkmate scale has as an option a preset tare capability. With this option, keys are provided on the front of the indicator. These keys when pressed will cause numbers to cycle on the display, when the required weight value is indicated the tare entry key is pressed, a NET weight and tare entry will both light.

Le préréglage de la tare est offert en option sur les bascules de la série Checkmate. Lorsque des touches associées à cette option et situées sur la face avant de l'indicateur sont enfoncées, des chiffres apparaissent et, lorsque la valeur pondérale requise est affichée, la touche d'introduction de la tare est pressée. À ce moment, des voyants indiquant le poids NET et la tare s'allument.

TARE ENTRY WITH DECIMAL / Introduction de la tare avec chiffre décimal



COMPACT SCALE

MODEL NUMBERS N° de modèles	CAPACITY Capacité
C 20K	20 000 lb / 10 000 kg
C 30K	30 000 lb / 15 000 kg
C 40K	40 000 lb / 20 000 kg
C 60K	60 000 lb / 30 000 kg
C100K	100 000 lb / 50 000 kg

CHECKMATE SCALE

MODEL NUMBERS N° de modèles	CAPACITY Capacité
CM 20K	20 000 lb / 10 000 kg
CM 30K	30 000 lb / 15 000 kg
CM 40K	40 000 lb / 20 000 kg
CM 60K	60 000 lb / 30 000 kg

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

TERM AND CONDITIONS:

All devices installed under authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

The manager of the Mass Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed ten.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.

TERMES ET CONDITIONS:

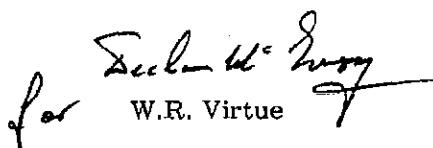
Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du (des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service,
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

Le gérant du Laboratoire des masses, Consommation et Corporations Canada, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser dix.

La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.



for *W.R. Virtue*

Chief,
Legal Metrology Laboratories

Date OCT 17 1988

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

